QUÉBEC, le 15 janvier 2014 - Les personnes arrêtées le 27 avril 2012 à Québec dans le cadre d’une manifestation nationale féministe de l’ASSÉ pour la gratuité scolaire déposent une requête préliminaire en délai déraisonnable à la Ville de Québec pour leurs constats d’infraction. Les comparutions auront lieu les 16 et 17 janvier 2014 à la cour municipale de Charlesbourg.

Alors que plus de 21 mois se sont écoulés depuis les arrestations, le dossier des quelques 81 personnes arrêtées n'a aucunement cheminé. Le groupe dénonce le laxisme de la Ville qui s’étend également aux dossiers de plus de 400 autres manifestants et manifestantes arrêté-e-s à Québec dans le cadre du conflit étudiant.Les constats d’infractions, émis en vertu de l’article 500.1 du code de la route, s’accompagnent d’une amende de 500 $.

«500 $, c'est l’équivalent de plus d’un mois de loyer pour plusieurs d'entre nous», déplore Valérie Plante-Lévesque, arrêtée le 27 avril 2012. «Nous n'exercions que notre droit à la liberté d’expression de façon pacifique et légitime et cela fait maintenant presque deux ans que nous vivons avec le stress de devoir éventuellement débourser une telle somme.»

Les manifestant-e-s soutiennent de plus que l’injustice de leurs arrestations ainsi que le profilage politique dont ils et elles accusent la police de Québec se perpétueront tant qu’ils et elles n’auront pas comparu en cour pour se défendre et que le jugement n’aura pas été rendu.

Rappelons que la Ligue des droits et libertés section Québec a déposé le 26 octobre 2012 une plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse au nom de 37 personnes arrêtées dans la manifestation du 27 avril 2012 pour atteinte à la liberté d’expression.

-30-

Pour information :

Sophie Dufour-Beauséjour

581 996-5599